

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 33/2013

Crédits d'étude

1. Destination du Site stratégique de développement "La Sauge"

2. Aménagement du barreau de "La Sauge"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- son Président, Daniel Dupasquier,
- les membres, Ornella Morier, Philippe Muggli, Henri Pisani et Patrick Oppliger

s'est réunie le jeudi 10 octobre 2013 en présence de Monsieur Edgar Schiesser Syndic, accompagné des conseillers municipaux, Denis Favre et Luigi Mancini afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie le 28 octobre 2013 afin de statuer et rédiger son rapport.

La commission remercie les représentants de l'Exécutif pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

L'analyse de la commission s'est fondée sur les éléments suivants mis à notre disposition :

- le préavis municipal
- les questions posées lors de la séance avec la municipalité
- le rapport-cadre, projet du 25 septembre 2013, origine du préavis
- l'offre de Transitec du 4 octobre 2013 au Département des infrastructures et ressources humaines du canton de Vaud

Préambule :

La municipalité nous présente une nouvelle demande pour des crédits d'études liés au développement de notre commune. Nous nous sommes posés la question si toutes ces études sont-elles justifiées et maîtrisées par notre exécutif ? Nous l'espérons, mais n'avons aucun élément pour le contrôler.

Dans ce contexte, la commission, fidèle à son rôle, s'est attachée à l'examen des aspects économiques et financiers du préavis.

Pour nous permettre de donner un avis sur le présent préavis, nous avons examiné les points suivants :

1. la justification de ces études
2. les modes d'organisation et de décision mis en place
3. la justification du coût des études et leur répartition

A. Crédit d'étude pour la destination du site d'activité stratégique de développement « La Sauge ».

1. La justification des études

a) Le canton par son département des infrastructures – service de mobilité a sollicité notre municipalité pour participer à ces études. Il est relevé que ces études doivent permettre l'élaboration d'une demande de crédit d'investissement (EMPD) auprès du Grand Conseil. Le canton assume par ailleurs le suivi du projet et prend à sa charge une part importante des coûts. Cette sollicitation est également valable pour le crédit d'étude Aménagement du barreau de « La Sauge » que nous analysons dans un 2^{ème} temps.

La justification pour notre commune est la suivante :

b) Participation à l'évaluation des besoins économiques et sur la clarification du périmètre du site

c) Etablissement des principes d'aménagement du site de la Sauge.

d) Etablissement par la suite d'un plan partiel d'affectation qui sera soumis au vote du conseil communal.

e) Relevé parmi les objectifs spécifiques :

- l'identification des contraintes foncières (à savoir les contraintes avec les propriétaires fonciers).
- la coordination avec le Plan Directeur Localisé « Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne et avec les planifications d'affectations de Romanel et Jouxten.
- La coordination avec le projet de relocalisation du Service Cantonal des Automobiles et de la Navigation.

2. Mode d'organisation et de décision

Le préavis nous présente, en pages 7 et 8, le mode d'organisation et de décision.

Le groupe décisionnel (GD) a pour but de faire les choix stratégiques les mieux adaptés au contexte politique, social et économique. Il sera présidé par notre syndic, M. Edgar Schiesser et sera composé de divers spécialistes des domaines analysés (économie, urbanisme et politique).

Le groupe technique réalisera les différents documents (cahiers des charges, document-cadre) et procédera à l'organisation de la communication selon la décision du groupe décisionnel. M. Stéphane Auer représentera notre commune.

3. Coût des études et de leur répartition

Le coût des études a été évalué par le canton. Le canton prend à sa charge CHF 170'000 sur un total de CHF 246'000 (69.1%). Compte tenu du fait, que le canton est le principal demandeur de cette étude, il est pour le moins logique que ce dernier prend en charge une part de cette importance. Au niveau des communes, la répartition est basée sur la taille des sites concernés. Ainsi la Commune de Romanel devrait assumer une charge de CHF 64'600 et Jouxten une charge de CHF 11'400.00. La

part de Jouxkens nous paraît faible compte tenu du fait des enjeux stratégiques et que cette dernière a droit comme Romanel à un membre au groupe décisionnel et à un membre au groupe technique.

B. Crédit d'études pour l'aménagement du barreau de « La Sauge »

1. La justification des études

Les buts de l'étude sont présentés en page 9 du préavis.

Nous retenons parmi ceux-ci les buts principaux suivants :

- a) Établir les plans de charges de trafic de dimensionnement
- b) Elaborer les principes d'accessibilités multimodaux aux projets de développement
- c) Réaliser un projet d'aménagement au niveau de détail d'une étude préliminaire pour un horizon de démarrage des travaux situé entre 2015 et 2018
- d) Estimer le coût de l'ouvrage et la part à charge de notre commune

2. Mode d'organisation et de décision

Le préavis nous présente, en pages 9 et 10 le mode d'organisation et de décision

3. Coût des études et de leur répartition

L'évaluation des coûts et le choix des prestataires ont été effectués par Transitec dans une offre faite en octobre 2013 au Service de mobilité du canton. Nous relevons que tous les prestataires mentionnés participent activement aux différentes études en-cours ou déjà finalisées pour le SDNL et/ou notre commune. Le canton et notre commune prend chacun le 50 % du coût – à savoir CHF 80'970.00 chacun. On peut regretter que la part du canton soit limitée à 50 % et que les parts à charge des autres partenaires (Commune de Jouxkens-Mézery et LEB) n'aient pas encore été négociées. Les montants payés par la Commune de Jouxkens-Mézery et le LEB viendront diminuer le montant du crédit d'étude de CHF 81'000.00.

Position de la commission des finances

La Commission des finances est favorable à la réalisation de ces études. Elle est néanmoins sceptique sur la répartition des coûts.

Nous espérons que nos représentants dans les comités respectifs de décision et technique sauront faire valoir les intérêts de notre commune et surtout sauront nous présenter, dans quelques mois, un plan partiel d'affectation qui pourra être accepté par une large majorité de notre conseil.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres et sans amendement le préavis 33/2013 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 33/2013 adopté en séance du 7 octobre 2013 ;
- entendu le rapport de la Commission des finances ;
- entendu le rapport de la Commission d'urbanisme ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 65'000.00 TTC, part de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, pour l'élaboration d'études-tests d'urbanisme pour déterminer la destination du Site d'activité stratégique de développement " La Sauge" ;
2. d'accorder un crédit d'étude de CHF 81'000.00 TTC, part de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, pour l'étude préliminaire en vue de l'aménagement du barreau de "La Sauge"
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, par l'emprunt, dans la limite du plafond d'endettement ;
4. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans, par le compte 420.3316 « Amortissements d'autres dépenses ».

Romanel-sur-Lausanne, le 28 octobre 2013

Le rapporteur :



Patrick Oppliger

Les autres membres :



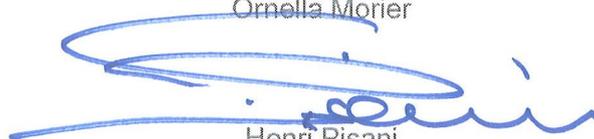
Daniel Dupasquier



Philippe Muggli



Ornella Morier



Henri Pisani